

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 025-4302/18/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos et paiement de la cotisation 2018 MET 18/8527/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 008-2321/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'association Via Marseille Fos. L'action engagée par cette association permettant de contribuer à rendre la Métropole attractive en termes de prestations, d'opérations engagées et d'opportunités d'implantations logistiques et industrielles, cette dernière souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2018.

Pour rappel, Via Marseille-Fos a succédé en 2011 à l'association Marseille Europort, créée en 1993 au lendemain de la réforme du statut des dockers pour coordonner la mise en œuvre de la promotion concertée de la place portuaire de Marseille Fos vers ses clients, en améliorant l'image du port pour relancer son activité après une longue période de conflits sociaux.

A la suite de la réforme des ports français en 2011, Marseille Europort a fait peau neuve en devenant Via Marseille-Fos pour marquer le renouveau de la communauté portuaire de Marseille Fos et faire connaître les progrès et les performances indéniables intervenus en terme d'organisation, de productivité ou de fiabilité.

L'association porte donc aujourd'hui une volonté de cohésion bien au-delà de l'ensemble des acteurs portuaires, ce qui n'a pas d'équivalent dans les autres ports français.

#### **Objectifs généraux de l'association**

Signé le 18 Octobre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

L'association a défini des objectifs généraux comme :

- Faire émerger au sein de la communauté portuaire une dynamique commerciale s'appuyant sur une offre de services de qualité, fiable et compétitive, dans le but de conquérir de nouveaux marchés,
- Replacer le port de Marseille Fos dans la compétitivité internationale pour toutes catégories de marchandises,
- Fédérer les services et les compétences des professionnels de sa communauté portuaire pour apporter des solutions efficaces aux clients de Marseille Fos.

### **Les objectifs 2018 de Via Marseille-Fos**

- Poursuite de la reconquête de l'hinterland Rhône-Saône- Suisse
- Démarche par filières (conventionnel, fruits & légumes, vracs solides, pétrochimie)
- Développement d'un maillage territorial
- Renforcement de notre positionnement de Hub Euro-méditerranéen

### **Organisation de Via Marseille-Fos**

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres comme suit :

- Le Président de la CCIMP, le Président du Directoire du GPMM et le Président de l'UMF sont membres de droit,
- 3 représentants désignés par chacun des membres fondateurs,
- Un collège composé d'au plus de 3 représentants des membres adhérents, un membre adhérent ne pouvant disposer que d'un siège.

### **Les intérêts croisés Métropole / Via Marseille Fos**

Les actions de Via Marseille Fos s'intègrent tout à fait dans la stratégie économique métropolitaine à plusieurs niveaux :

- D'une part, le développement du port et de toutes les activités connexes (logistique, smartport, etc...) constituent une des six filières clés du développement économique de la Métropole ;
- De plus, les actions de Via Marseille Fos viennent conforter les démarches d'attractivité et de promotion à l'international développées par la Métropole en lien notamment avec Provence Promotion et Euromed, dans l'objectif de renforcer le 1<sup>er</sup> pôle économique du sud de la France ;
- Enfin, Via Marseille Fos développe de nombreuses actions tournées vers les marchés de la Méditerranée qui concourent à renforcer le positionnement de la Métropole comme capitale euro-méditerranéenne ;
- On peut d'ailleurs noter que Via Marseille Fos a proposé à l'équipe de promotion de la Métropole de participer à ses côtés à certaines présentations à l'étranger.

Pour l'année 2018, le montant de la cotisation est de 2 500 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

Signé le 18 Octobre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 008-2321/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos, participation au programme de travail 2017 et paiement de la cotisation.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'action engagée par l'association Via Marseille Fos permet de contribuer à rendre attractive la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de prestations, d'opérations engagées et d'opportunités d'implantations logistiques et industrielles ;
- Qu'il convient de renouveler l'adhésion de la Métropole à l'association Via Marseille Fos et d'approuver le montant de la cotisation 2018 afférente à ce renouvellement d'adhésion.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos pour l'année 2018 et le paiement de la cotisation correspondante d'un montant de 2 500 euros ;

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille Provence - sous politique B330 – nature 6281 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Signé le 18 Octobre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2018